

## **DIRECTIVE D' OPÉRATIONS SÉCURITAIRES**

Titre: Véhicule personnel	D.O.S. 1
But: Déplacement sécuritaire	
Deplacement secuntaire	
Personne visées: Tous les pompiers	
En vigueur le: 13-02-2006	Mise à jour: 06-11-2012

Suite à une rencontre avec le lieutenant Daniel Morin de la Sûreté du poste de Sainte-Anne-des-Monts, je désire vous informer que, dorénavant et obligatoirement, le code de la sécurité routière devra être observé lorsque vous utilisez votre véhicule personnel lors d'un appel d'urgence. Dans le cas contraire, la S.Q. pourra sévir.

Carol Dugas Directeur